



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

haut débit

Question écrite n° 19840

## Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la couverture numérique du territoire, principalement en zone rurale. Le Président de la République a pris la décision, conformément à ses engagements, de dégager 20 milliards d'euros pour le haut-débit afin que « d'ici 5 ans, 50 % de la population puisse être couverte en très haut-débit et 100 % d'ici dix ans ». Il s'agit là d'une excellente nouvelle. Cependant, Il est urgent que les territoires ruraux aient accès au haut-débit. Par exemple, dans le Sud des Deux-Sèvres, une part très importante du territoire n'est pas couverte par le haut débit. Cette absence est très préjudiciable pour ces territoires. Les services publics, comme les mairies par exemple ne peuvent pas accéder aux documents d'urbanisme trop lourds, les écoles ne peuvent pas utiliser les tableaux interactifs pourtant préconisés par le ministre de l'éducation nationale, mais aussi les entreprises sont privées de cet outil de travail indispensable qu'est le haut-débit et les citoyens ne peuvent effectuer aucunes démarches administratives dématérialisées etc. Les élus de ces territoires s'inquiètent de voir annuler de nombreux projets d'installation sur leurs communes du fait de l'absence d'accès internet haut-débit. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, dans un premier temps, ce que le Gouvernement propose pour permettre la couverture en haut débit dans les zones rurales et, dans un second temps, de lui préciser un état d'avancement du déploiement du haut débit pour le département des Deux-Sèvres.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Drapeau](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19840

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** PME, innovation et économie numérique

**Ministère attributaire :** PME, innovation et économie numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 février 2013](#), page 2087

**Question retirée le :** 6 août 2013 (Fin de mandat)